

ment cela, savoir des programmes ayant trait à la conservation, à l'expansion et à l'utilisation des ressources en eau, et cela ne saurait s'accomplir sans normes nationales.

Qu'entendons-nous par des normes nationales? Nous entendons quelque chose du genre de ce qu'on trouve dans la loi sur le contrôle de la pollution aux États-Unis. Cette mesure, à cet égard, devance la nôtre de beaucoup. Des normes de la qualité des eaux ont été établies en Grande-Bretagne dès 1900. Ici, nous n'avons même pas encore admis leur nécessité, mais là-bas on les a adoptées il y a longtemps. Je reviendrai à la Grande-Bretagne dans quelques instants.

A notre avis, les États-Unis ont adopté certains critères pour leurs normes qui correspondent exactement à ce que prévoient les deux amendements, c'est-à-dire que les normes de la qualité des eaux devraient s'appliquer à toutes les eaux canadiennes, et que dans aucun cas devrait-on permettre la détérioration de la qualité actuelle des eaux. Les normes américaines précisent qu'on ne devrait permettre aux eaux de se détériorer plus qu'elles ne le sont déjà, et qu'aucun cours d'eau ne devrait servir surtout au transport des déchets.

Les journaux rapportent que certaines grandes rivières d'Europe sont devenues des égouts à ciel ouvert et des fosses d'aisance. A notre avis, dans aucune circonstance devrions-nous admettre qu'une rivière, qu'un cours d'eau canadien devienne avant tout un égout. Et c'est cela qui arrivera si nous permettons à l'industrie d'agir à sa guise, si nous n'avons pas de normes nationales pour protéger le pays.

Nous devons aussi veiller à ce que nos normes nationales interdisent l'évaluation de déchets non traités dans un cours d'eau. Si j'avais plus de temps ce soir, je pourrais mentionner bien des endroits au Canada où l'on en déverse à l'état naturel. Combien de temps encore le tolérerons-nous? Jusqu'à ce que les gens en crèvent ou attrapent toutes sortes de maladies redoutables, ou qu'ils en souffrent autrement? Je l'ignore, mais nous n'avons pas adopté cela comme norme. Dans l'établissement de normes, nous devrions tendre vers le meilleur usage possible des eaux, où qu'elles se trouvent. Voici ce que cela veut dire: lorsque vous avez un cours d'eau à fins multiples, tel le Fraser, vous devez décider comment il peut le mieux servir et établir des normes en conséquence. Je dirai tout de suite que près de l'embouchure d'une rivière, la norme adoptée devrait non pas accommoder l'industrie qui pollue, mais permettre plutôt aux poissons d'y vivre et aux habitants de la région d'y pêcher, de s'y baigner.

Voilà les normes sur lesquelles nous devrions insister. Ces normes devraient prévoir l'amélioration de la qualité des eaux en vue des besoins futurs de la population. Le port de Hamilton est dans un état lamentable aujourd'hui, mais rien ne l'oblige à le rester tout simplement parce qu'il est très pollué. Pourquoi le bas du Fraser devrait-il demeurer en aussi mauvais état qu'il l'est aujourd'hui? Il en va de même d'autres rivières. Ces normes ne peuvent être établies du jour au lendemain, mais des objectifs et des calendriers devraient être fixés pour redonner à ces cours d'eau leur qualité d'autrefois. Cela peut sembler impossible aux gens qui pensent surtout aux intérêts de l'industrie mais, à mon avis, le moment est venu au Canada de penser aux intérêts des consommateurs pour changer. Pendant beaucoup trop longtemps, nous nous sommes souciés exclusivement d'accommoder l'industrie dans l'agencement de nos villes, de nos voies d'eau et autres commodités. Je crois franchement que le moment est venu où la commodité de l'industrie devra passer après la santé, le bien-être et l'existence de la population civile.

Pourquoi cette mesure ne propose-t-elle pas de normes nationales? Je crains, je l'ai déjà dit, que ce soit à cause de puissantes compagnies régionales et locales et parce que le gouvernement ne veut simplement pas montrer la voie et manifester sa désapprobation envers ces compagnies. Cependant, lorsque deux groupes du Québec qui examinaient le projet d'interdiction d'utiliser des phosphates, ont comparu devant notre comité, les deux ont réclamé cette interdiction en vertu du droit pénal, indépendamment du fait qu'elle soit ou non avantageuse pour certaines compagnies de la province. Il s'agissait d'un groupe de consommateurs et des gestionnaires des ressources en eau du Québec. Le gouvernement serait bien avisé de ne pas tenir compte des intérêts régionaux devant la demande populaire écrasante d'eau saine ou assainie.

Il y a quelques instants, j'ai signalé qu'en Grande-Bretagne, les normes relatives à la pollution des eaux remontaient aux années 1900. Cependant, ces normes n'avaient pas été observées jusqu'à il y a environ dix ans alors que les conditions ont tellement mis en danger la santé des Londoniens et la pollution de la Tamise et de l'air de la ville est devenue si désespérée—il y a eu à Londres il y a environ dix ans un brouillard meurtrier et le smog a été directement responsable de la mort de plusieurs milliers de personnes—que de fortes pressions ont été exercées, à la suite de quoi le gouvernement a pris des mesures.